

à la Conférence de Londres sur la couche d'ozone en mars 1989 et à la première réunion des parties au Protocole de Montréal tenue à Helsinki en mai 1989. Une décision sera prise d'ici la deuxième réunion des parties contractantes qui doit avoir lieu à Londres en 1990. Le processus vise à éliminer graduellement, d'ici l'an 2000, la production et la consommation, par les pays développés, des chlorofluocarbures (CFC) qui sont soumis à contrôle en vertu du Protocole de Montréal. Il faut aussi éliminer graduellement, le plus tôt possible, d'autres substances contrôlées qui appauvrissent la couche d'ozone. Les pays en développement doivent eux aussi éliminer ces substances le plus tôt possible lorsque leurs besoins en technologie et en ressource seront satisfaits.

(4) Le réchauffement du globe est une question dont s'occupe le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui a été établi par le PNUE et l'OMM et reconnu par la résolution 43-53 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité. La Déclaration de La Haye de mars 1989 présentait d'intéressantes idées en matière de coopération internationale et préconisait des mesures juridiques et institutionnelles. Les participants à la quinzième session du Conseil d'administration du PNUE et à la quarante-et-unième session du Comité exécutif de l'OMM en 1998 ont demandé à leurs chefs exécutifs de commencer les préparatifs de négociations sur une convention cadre relative au climat; ces négociations devraient être mises en marche le plus tôt possible après l'adoption du rapport provisoire du GIEC. Ce rapport provisoire sera examiné à la Deuxième Conférence mondiale sur le climat en novembre 1990. Le Sommet économique de 1989 a reconnu qu'une convention-cadre sur le changement climatique, énonçant des principes généraux, était requise d'urgence et que des protocoles spécifiques renfermant des engagements concrets pourraient être insérés dans ce cadre selon que les preuves scientifiques l'exigeraient et le permettraient. Le Sommet économique a préconisé aussi fortement une activité commune pour limiter les émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre. La déclaration de juillet 1988 des États parties au Traité de Varsovie et la réunion des pays non alignés tenue à Belgrade en septembre 1989 ont aussi traité de la question du changement climatique. En septembre 1989 a eu lieu la Conférence de Tokyo sur l'environnement mondial et les mesures à prendre en vue du développement durable. La déclaration de Langkawi sur l'environnement, faite par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth en octobre 1989, affirmait la nécessité de prendre de nouvelles mesures afin de remédier à la détérioration grave de l'environnement, et au changement climatique. Le moment est donc venu pour les gouvernements de tous les pays de s'engager envers le GIEC à renforcer et à élargir le processus qui vise à remédier au changement climatique.